



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des Affaires Etrangères
N° 15-423/MAE/DAJ/2019

وزارة الشؤون الخارجية

NOTE VERBALE

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République Algérienne Démocratique et Populaire présente ses compliments à l'Ambassade la République Italienne à Alger, et a l'honneur de lui faire part de la réaction du Gouvernement algérien à l'égard de la position du Gouvernement italien concernant le Décret Présidentiel n° 18-96 du 20 mars 2018 instituant une zone économique exclusive au large des côtes algériennes, exprimée dans la note verbale, datée du 26 novembre 2018, du Ministère italien des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

Le Gouvernement algérien tient à souligner que l'institution de la zone économique exclusive algérienne s'inscrit dans le cadre de sa législation nationale et de l'exercice par l'Algérie de ses droits souverains reconnus dans cette Zone par la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer et le droit international.

En effet, la délimitation de la zone économique exclusive algérienne a été fixée en prenant en considération les règles objectives et les principes pertinents du droit international, garantissant une délimitation juste et équitable des espaces maritimes entre l'Algérie et l'Italie, conformément à l'article 74 de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer.

Le Gouvernement algérien, attaché aux liens d'amitié et aux relations de coopération existant entre les deux pays, tient à assurer le Gouvernement italien de son entière disponibilité à œuvrer, en commun, par la voie du dialogue, en vue de parvenir à une solution équitable et mutuellement acceptable sur les limites extérieures de la zone économique exclusive de l'Algérie et de l'espace maritime de l'Italie, conformément à l'article 74 de la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer.

Le Ministère des Affaires Etrangères de la République Algérienne Démocratique et Populaire saisit cette occasion pour renouveler à l'Ambassade de la République Italienne à Alger, les assurances de sa haute considération.

Ambassade de la République Italienne
Alger



Alger, le 20 juin 2019